

# Halte aux expertises psychiatriques d'amateurs!

1.

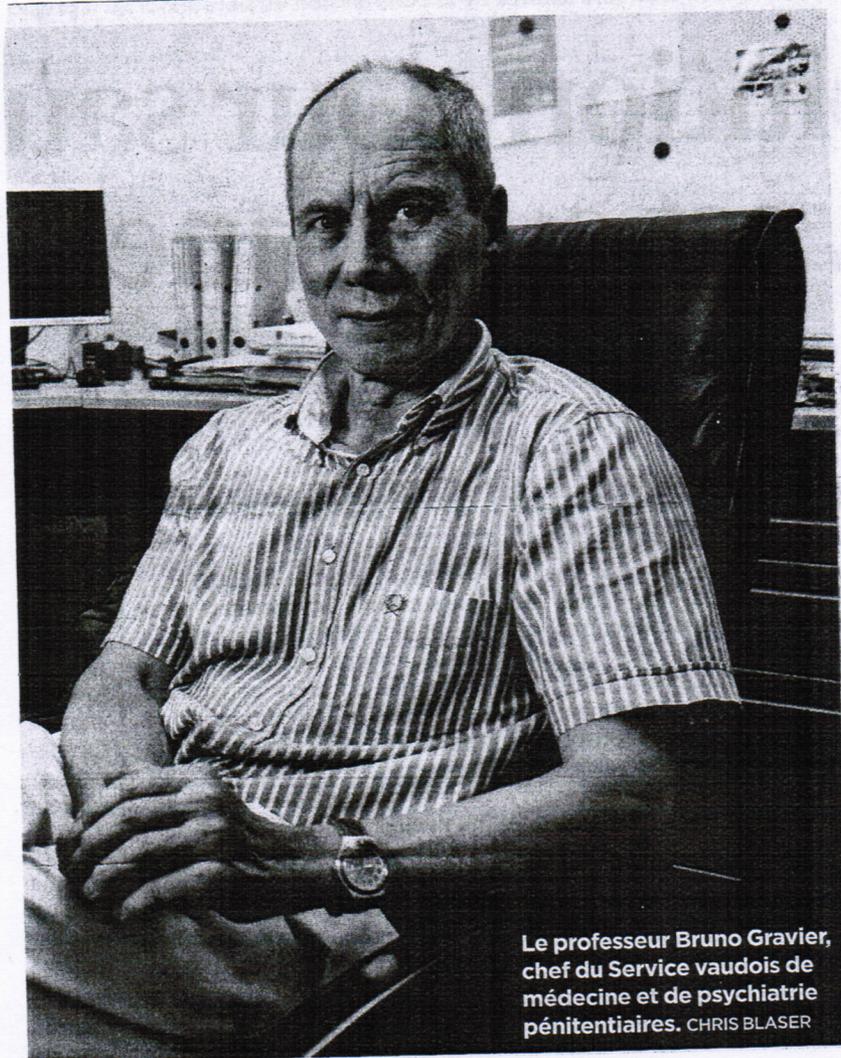
**La demande explose, les spécialistes manquent. L'UNIL distribue les premiers certificats en psychiatrie légale**

**Marie Nicollier**

Ils soignent les détenus sous traitement. Les tribunaux les chargent d'évaluer la dangerosité des accusés et le risque de récidive. De plus en plus sollicités, les spécialistes en psychiatrie légale - ou psychiatrie forensique - manquent cruellement de renfort.

Cinq mille expertises civiles et pénales sont réalisées chaque année en Suisse. Seuls 200 psychiatres pratiquent régulièrement. Soixante sont au bénéfice d'une formation certifiée. «Il en faudrait le double ou le triple», estime Josef Sachs. Le président de la Société suisse de psychiatrie forensique estime que la moitié des psychiatres réalisant des expertises ne sont pas formés.

Dans le canton, une petite dizaine de médecins cadres font face à une augmentation continue de la demande, fruit d'exigences de plus en plus poussées de la justice. Le Centre d'expertises psychiatriques du CHUV fournit 320 évaluations par an contre 230 en 2007. «Tout repose aujourd'hui sur quelques personnes et nous sommes parfois dépassés, réagit le Dr Philippe Delacrausaz, responsable de la structure. En quelques années, on a assisté à une évolution majeure de la demande dans le champ pénal. On a l'impression que tout ce qui intéresse la société, c'est le risque de récidive.»



Le professeur Bruno Gravier, chef du Service vaudois de médecine et de psychiatrie pénitentiaires. CHRIS BLASER

### Toujours les mêmes

La justice fait aussi les frais de l'amateurisme régissant une discipline encore nouvelle, à l'interface du droit et de la psychiatrie. «Nous avons toujours affaire aux mêmes experts qualifiés et ils sont un peu débordés, témoigne Jean-Pierre Lador, président du Tribunal de La Côte. Cela se ressent au niveau des délais. Il faut compter trois à quatre mois pour une expertise, un laps de temps durant lequel toute la procédure est arrêtée.»

Seule solution: mettre de l'ordre dans les pratiques en définissant des standards. Lausanne a pris les devants en Suisse romande, d'abord avec la création d'un Centre d'expertises psychiatriques au CHUV. Mieux: l'UNIL va

distribuer les premiers Certificate of Advanced Study (CAS) en psychiatrie forensique. Ce diplôme unique en Suisse romande ouvre les portes d'un «schwerpunkt» en passe d'être reconnu par la Fédération des médecins suisses. Le professeur Bruno Gravier, chef du Service vaudois de médecine et de psychiatrie pénitentiaires, a œuvré pour sa création. «On attendait 4 ou 5 inscrits et il y en a eu 20. Si la moitié va jusqu'au bout du certificat, ce serait déjà

appréciable. Il participera à l'amélioration du niveau général de formation. On voit encore trop d'expertises qui pèchent par leur insuffisance et prêtent à s'interroger sur la qualité des compétences de ceux qui les ont réalisées.»

A l'heure actuelle, n'importe quel psychiatre peut s'essayer à l'exercice. Or la discipline a ses codes et ses exigences, d'autant que la logique légale diffère souvent de la logique médicale. «Il ne suffit pas de bien connaître la psy-

chiatrie, réagit Josef Sachs, président de la Société suisse de psychiatrie forensique. C'est un cadre spécial qui nécessite des méthodes spécifiques d'évaluation pour faire des pronostics.»

### Psychiatisation de la justice

La profession est décidée à assurer la relève en formant des experts qualifiés, mais s'interroge: cette inflation d'expertises psychiatriques est-elle souhaitable? Beaucoup estiment que l'on va trop loin dans la psychiatisation de la justice (*lire ci-contre*). «Dans le contexte actuel de dérives sécuritaires, le risque d'instrumentaliser la psychiatrie à des fins de sécurité publique plutôt que thérapeutiques existe. On n'a jamais assez d'expertises, d'une certaine façon», analyse le Dr Philippe Delacrausaz. Jean-Pierre Lador craint lui aussi la médicalisation des procès. «Le problème, c'est que les experts doivent répondre à des questions de plus en plus pointues imposées par la grille d'évaluation. Il est très difficile pour un magistrat de s'inscrire en faux face à une expertise médicale. On devrait revoir ce questionnaire, rappelez que c'est à lui de juger de la responsabilité pénale.»

### «On voit encore trop d'expertises qui pèchent par leur insuffisance»

**Bruno Gravier**, chef du Service cantonal de médecine et de psychiatrie pénitentiaires

distribuer les premiers Certificate of Advanced Study (CAS) en psychiatrie forensique. Ce diplôme unique en Suisse romande ouvre les portes d'un «schwerpunkt» en passe d'être reconnu par la Fédération des médecins suisses. Le professeur Bruno Gravier, chef du Service vaudois de médecine et de psychiatrie pénitentiaires, a œuvré pour sa création. «On attendait 4 ou 5 inscrits et il y en a eu 20. Si la moitié va jusqu'au bout du certificat, ce serait déjà

## Prévenus entre les mains des experts

● La médicalisation de la justice est souvent montrée du doigt par les psychiatres, chargés d'éclairer les magistrats sur les risques de récidive et de dangerosité. Une lourde tâche lorsqu'on sait que les juges suivent les conclusions des experts dans 95% des cas, selon une étude du Centre d'expertises psychiatriques du CHUV. «On fait porter un poids à la psychiatrie que la science ne l'autorise pas à assumer, réagit le professeur Bruno Gravier. L'avenir des prévenus est

souvent entre les mains des experts. Or il est dangereux de surdéterminer la dangerosité de quelqu'un car cette dernière a un caractère relatif. Aucune connaissance scientifique ne permet de déterminer entièrement l'avenir d'une personne en fonction de sa dangerosité. Il faut rester humble.»

Rester prudent malgré les pressions judiciaires et sociétales. D'autant que le professionnel est amené à se prononcer avant même le jugement. «La personne

n'est peut-être pas coupable. On est dans l'hypothétique», insiste le Dr Philippe Delacrausaz, qui relève l'impact du critère de dangerosité dans un jugement. «Comme si les psychiatres étaient des grands spécialistes de la dangerosité... On a tendance à associer tout ce qui sort de la norme à de la maladie mais une partie des risques de récidive n'est pas de l'ordre de la pathologie mentale. La réalité, c'est que seuls 3% à 5% des actes de violence sont commis par des malades psychiques.»